



COMMISSION REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N°44 DU SAMEDI 05/07/2025

Réunion du lundi 30 juin 2025

Responsable : Didier ROTA

Membre : Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club, déclarée sur « Footclubs », sera prise en compte.

TRESORERIE

Les clubs suivants ne sont pas à jour de trésorerie du dernier relevé exigible le 26/06/2024.

Votre compte doit être soldé pour le **lundi 7 juillet dernier délais**, avant sanctions.

ASTREE
CEZAY
CHAMBEON MAGNEUX
CLEPPE PONCINS
COURS
ENT. S. CHAMPDIEU MARCILLY
FEURS
MABLY SPORTS
MONTROND CUZIEU
NOLLIEUX
OLYMPIQUE EST ROANNAIS
OUCHES
PARIGNY ST CYR
REGNY
RHINS TRAMBOUZE
ROANNE PARC
ROANNE PORTUGAIS
ST ANDRE D APCHON
ST GERMAIN LAVAL
ST JULIEN LA VETRE
ST JUST ST RAMBERT
TORANCHE

RAPPEL

Vous trouvez le solde de votre compte sur

« **Footclubs** », dans :

- « Organisation »,
- « Etat du Compte »,
- « Délégation du Roannais ». **PAYER le montant indiqué dans la colonne « solde en comptabilité ».**

Pour voir le détail de la somme à payer : CLIQUER sur le montant.

Règlement par chèque ou virement à la Délégation pour le 7 JUILLET, dernier délai, pour clôturer la comptabilité au 30 juin.
Tous les comptes « clubs » doivent être soldés en fin de saison.

Les clubs effectuant un virement à la Délégation, sont priés de nous faire parvenir un mail pour confirmer l'opération (nom du club, date et montant).

Par avance, merci de votre règlement.